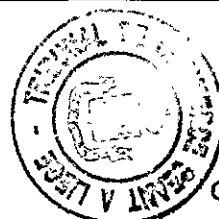




Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19 MAI 2014

Greffe

N° d'entreprise : BE0547.717.626

Dénomination

(en entier) : **TURENTY**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : RUE JULES DESTREE 10/2 A 4460 GRACE-HOLLOGNE
(adresse complète)**Objet(s) de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET TRANSFERT DE PARTS**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
2 MAI 2014

Le 2 mai deux mille quatorze se sont réunis en séance extraordinaire au siège social les gérants de la SPRL TURENTY convoqués par Monsieur TURKI, gérant.

Bureau

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Monsieur TURKI Omar, gérant.

Le président choisit comme secrétaire Monsieur REBHA Feghoul, associé.

Composition de l'assemblée

Sont ici présents personnellement ou dûment représentés par un mandataire, les associés suivants :

- Monsieur TURKI Omar, titulaire de 70 parts sociales ;
- Monsieur REBHA Feghoul, titulaire de 10 parts sociales ;
- Madame EL HADDAD Nahoul, titulaire de 10 parts sociales ;
- Madame FANNAN Nadia, titulaire de 10 parts sociales.

Le président constate que tous les associés sont présents et qu'il n'y a pas lieu de justifier de la régularité des convocations.

Exposé du président

Le président expose et requiert le secrétaire de dresser le procès-verbal de ce qui suit :

La présente réunion de l'assemblée a pour ordre du jour :

- Transfert de 10 parts sociales de Nahoul EL HADDAD à Monsieur Abdellah ABDELLAOUI (NN 82.08.25-599-41)
- Transfert de 10 parts sociales de Nadia FANNAN à Monsieur OMAR TURKI ;
- Transfert du siège social à l'adresse suivante : quai de la Boverie 97 à 4020 LIEGE.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/05/2014 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du président est vérifié et reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après avoir délibéré arrête la résolution suivante :

-Transfert de 10 parts sociales de Nahoul EL HADDAD à Monsieur Abdellah ABDELLAOUI (NN 82.08.25-599-41)

-Transfert de 10 parts sociales de Nadia FANNAN à Monsieur OMAR TURKI ;

-Transfert du siège social à l'adresse suivante : quai de la Boverie 97 à 4020 LIEGE.

L'assemblée arrête cette résolution à l'unanimité des voix.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h15.

Dont procès-verbal

Dressé à GRACE-HOLLOGNE, le 2 mai 2014.

Lecture faite, les associés ont signé.

Omar TURKIFeghoul REBHA

Naoul EL HADDAD

Nadia FANNAN

Abdellah ABDELLAOUI